



20160201

N° 2016/02/01

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du jeudi 18 février 2016, 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** Mesdames ANGELI Laurette, FOUANT Maryse, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, JEAN Lionel, FRATISSIER Michel, PALLIER Ghislain, GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, FAIDHERBE Lucas, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, ISSERT Michel, FINIELS Thierry, GERVASONI Gérald, LAYRE Jacques, CERRET Michel, LAURITA David, VALGALIER Régis

**Membres absents excusés :** Mesdames LECLERE Carole, DECISIER Geneviève, BOUVOT Jacqueline **et Messieurs :** ALEGRE André, ROUDIL Joel, LEPROVOST Richard, CLAUZEL Philippe, CRUVEILLER Fabien, BURTET Jean Luc, CORBIN Joel, POUJOL Bernard, MARTIN Claude, CAUSSE Jean Louis

**Membre absent:** Monsieur GUERIN Bernard

**Membres remplacés :** Madame FOUANT Maryse remplace Monsieur CLAUZEL Philippe  
Monsieur PALLIER Ghislain remplace Madame DECISIER Geneviève

**Procurations :** Monsieur POUJOL Bernard donne procuration à Monsieur GERVASONI Gérald  
Monsieur BURTET Jean Luc donne procuration à Madame ANGELI Laurette  
Monsieur LEPROVOST Richard donne procuration à Monsieur FAIDHERBE Lucas

**Membres ayant participé au vote : 22**

**Date de convocation :** 12 février 2016

**Date d'affichage :** 12 février 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 18 février, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

**Objet :** Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à proposer à l'assemblée dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 19 février 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..... **24 MAR. 2016** ..... et de la publication le ..... **24 MAR. 2016** .....

**24 MAR. 2016**

Le Président,



Gérald GERVASONI

